



Le + syndical



Préserver le pouvoir d'achat des salariés !

DECLARATION de la CFE-CGC
au Comité de GROUPE SPIE FRANCE du 14/12/2022 :

**Les élus CFE-CGC ont demandé d'intégrer une
clause de revoyure en 2023.**

Elle permettrait la mise en place de

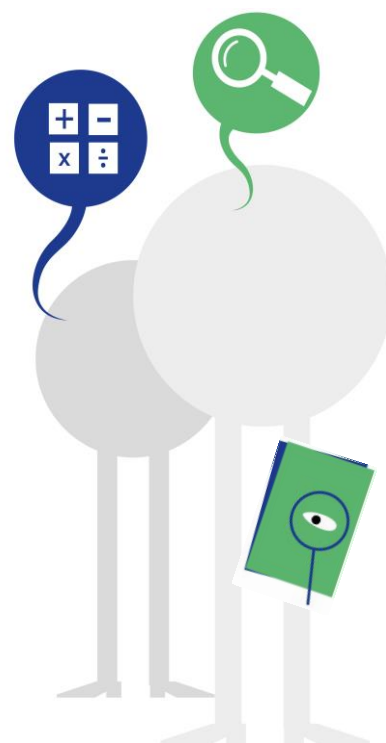
NOUVELLES MESURES SALARIALES

en fonction de l'évolution de l'inflation.



La Direction nous a répondu
FAVORABLEMENT

Rendez-vous pris par la **CFE-CGC**
avec la Direction avant la fin du 1^{er}
semestre 2023...



Contact : Patrick DEL REY coordinateur national CFE CGC SPIE 06 72 82 12 48

02/02/2023 – CFE CGC